



HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR IMMEUBLES A USAGE COMMERCIAL OU D'HABITATION*

(Montant T.V.A. INCLUSE) (valable à partir du 15-11-2018)

MONTANT DE LA VENTE	MONTANT HT	MONTANT DE LA COMMISSION TTC
0 à 49 999 €	4 166,67 €	5 000 €
50 000 € à 89 999 €	5 000,00 €	6 000 €
90 000 € à 149 999 €	6 666,67€	8 000 €
150 000 € à 249 999 €		6 %
250 000 € à 399 999 €		5 %
400 000 € à 499 999€		4,5%
500 000 € à 999 999 €		4 %
1000 000 € et plus		3,5%

Pour les mandats issus de l'AMEPI ou les délégations de mandats, les honoraires appliqués sont ceux des mandataires en question.

(*) à la charge du mandant

Honoraires de location à l'année

Pour le bailleur : 8 € le m² pour visites, constitution du dossier, rédaction du bail, 2 € le m² pour l'état des lieux d'entrée, 45 € honoraires d'entremise et de négociation.

Pour le locataire : : 8 € le m² pour visites, constitution du dossier, rédaction du bail, 2 € le m² pour l'état des lieux d'entrée.

Honoraires pour baux commerciaux et professionnels

20 % du loyer annuel HT pour le locataire

10 % du loyer annuel HT pour le bailleur